

MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

MARCHE COMMUN



السوق المشتركة
للشرق والجنوب
الأفريقي

Demande de manifestation d'intérêt (DMDI) (Sélection du cabinet de services-conseils)

Projet de facilitation du commerce des Grands Lacs (PFCGL)

N° ID du Projet : 151083.

N° de la subvention : DO890-3A

Titre de l'attribution : Étude sur la durabilité des bureaux d'information commerciale (BIC)

N° de référence : CS/PRO/GLTFP/15/19.JM

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) sous la forme d'un don destiné à la mise en œuvre du projet de facilitation du commerce des Grands Lacs (PFCGL) et a l'intention d'affecter une partie du produit de Subvention au coût des services de conseil en vue d'une « **étude sur la durabilité des bureaux d'information commerciale (BIC)** ».

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est un regroupement d'intégration régionale composé de 21 États africains qui ont accepté de promouvoir l'intégration régionale par le développement du commerce et la facilitation des transports.

Le Projet de facilitation du commerce des Grands Lacs (PFCGL) est un projet quinquennal mis en œuvre par les gouvernements de la République démocratique du Congo (RDC), de la République du Rwanda, de la République d'Ouganda et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). L'objectif global de développement du projet du PFCGL est de « faciliter le commerce transfrontalier par augmentation de la capacité des échanges et la réduction des coûts supportés par les négociants, en particulier les petits commerçants et les femmes entrepreneurs, à des endroits ciblés dans les zones frontalières. L'une des activités principales est la fourniture d'informations et de sensibilisation aux négociants transfrontaliers, et plus particulièrement ceux de la catégorie des petits commerçants, ainsi que la collecte de données sur le petit commerce. Le COMESA a soutenu la mise en place de Bureaux d'informations commerciales (BIC) à certains points de passage de la région. Les BIC sont gérés par des agents du bureau d'informations commerciales (ABIC). Les rôles principaux de ces derniers tournent autour de la fourniture d'informations/sensibilisation des commerçants transfrontaliers ainsi que de la collecte d'informations sur le petit commerce transfrontalier qui seraient autrement omis par les agences des services frontaliers officiellement désignées telles que les douanes.

Ainsi, le PFCGL-COMESA invite les **sociétés de conseil (Consultants)** éligibles à indiquer leur intérêt pour la prestation des services requis. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour entreprendre le service.

L'objectif général de cette mission est de réaliser une étude sur les moyens appropriés de maintenir et de durabiliser les bureaux d'information commerciale (BIC) situés aux frontières, afin qu'ils continuent de faciliter les échanges transfrontaliers (et plus particulièrement les petits commerçants) au-delà du calendrier du projet PFCGL et/ou de toute initiative du COMESA.

Actuellement, les BIC sont opérationnels au niveau du PFCGL-COMESA et ont sélectionné dix (10) frontières dans les 3 pays du projet, à savoir : la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. Cette mission sera principalement centrée sur dix (10) frontières dans les 3 pays du projet, notamment :

(i) Mahagi (RDC) / Goli (Ouganda), (ii) Kasindi (RDC) / Mpondwe (Ouganda)
(iii) Bunagana (RDC) / Bunagana (Ouganda), (iv) Goma (RDC) / Petite Barrière Rubavu (Rwanda)
et (v) Bukavu (RDC) / Rusizi I (Rwanda).

La mission est supposée débiter dès la première semaine d'août jusqu'à la fin du mois de septembre 2019 (2 mois). Le consultant devra planifier et mettre en œuvre toutes les activités dans les délais.

Les critères de présélection des candidats requis pour démontrer les qualifications et l'expérience pertinentes nécessaires à la prestation des services sont les suivants : (i) expérience dans la réalisation de missions similaires (ii) activité principale de la société devrait être inscrite dans le domaine de la mission proposée, (iii) expérience dans des conditions similaires dans les régions ou en Afrique subsaharienne et (iv) l'adéquation de l'expérience et des qualifications du directeur ou des directeurs de l'entreprise (et non du personnel clé qui pourrait être considéré comme pertinent pour mieux entreprendre la mission, car celles-ci ne sont pas nécessaires à ce stade). Les consultants peuvent constituer des entreprises communes pour augmenter leurs chances de qualification.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : **Sélection et emploi de consultants par des emprunteurs de la Banque mondiale (version révisée du 1^{er} juillet 2014)**, définissant la politique de la Banque mondiale relative au conflit d'intérêts.

Le consultant (cabinet) sera sélectionné conformément à la méthode de sélection basée sur la qualité et les coûts définie dans les Directives de la Banque mondiale : [Sélection et emploi de consultants par des emprunteurs de la Banque mondiale](#) (janvier 2011, révisée le 1^{er} juillet 2014)

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse indiquée ci-dessous pendant les heures de service du lundi au vendredi, sauf les jours fériés de 08h00 à 17h30, heure de la Zambie.

La manifestation d'intérêt doit être envoyée par écrit en forme à l'adresse ci-dessous (copie papier ou par courrier électronique) avant le vendredi 7 juin 2019 à 10 heures, heure zambienne.

Le président - Comité de passation des marchés

Secrétariat du COMESA.

P.O. Box 30051

Lusaka, Zambie.

Tél : (260) 211 229725. Fax : (260) 211 225107 ; Courriel : Procurement@comesa.int.